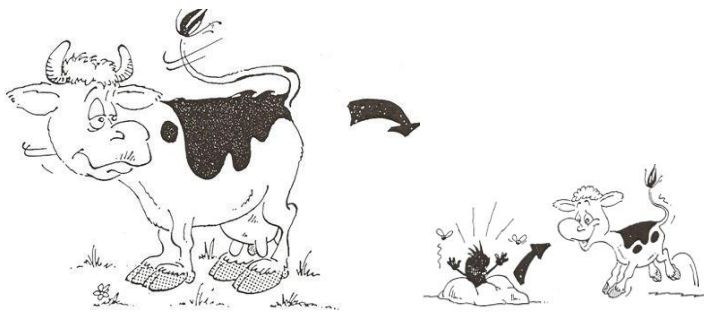


La paratuberculose est une maladie due à une bactérie appelée *Mycobacterium avium paratuberculosis* qui touche les ruminants (bovins, caprins, ovins).

Quels symptômes ?

Chez le bovin, cette maladie se caractérise par une **diarrhée souvent bulleuse et rebelle** à tout traitement. L'animal est en général âgé d'au moins 2 ans. La diarrhée rétrocede parfois spontanément mais toujours temporairement. **L'évolution est inéluctable vers l'amaigrissement et la mort.** L'appétit est conservé et il n'y a pas de fièvre. La production lactée des vaches laitières diminue.



L'expression clinique de cette maladie se fait après une **phase de portage inapparent long** (plus de 2 ans) c'est-à-dire que le bovin est infecté, porteur de la maladie mais n'exprime pas cliniquement sa maladie. L'animal exprime sa maladie souvent suite à un **stress**.

Face à un cas de diarrhée chronique, un diagnostic de laboratoire doit être posé par analyse de sang et/ou bouses.

→ **Tout animal confirmé positif doit être éliminé vers la boucherie rapidement.**

Cette maladie circule souvent à bas bruit dans une exploitation. Un ou deux cas cliniques sont régulièrement constatés chaque année dans le cheptel. Les éleveurs vivent souvent avec la maladie. Les cheptels aveyronnais entrant en plan de maîtrise ont en moyenne 8% de leurs animaux séropositifs avec des taux record à 30% des animaux séropositifs !

La contamination

*Le bovin se contamine très jeune **particulièrement au cours du premier mois de vie et jusqu'à 1 voire 2 ans.** La contamination se fait principalement par ingestion de nourriture, d'eau ou de lait tété contaminés par les **bouses** des animaux infectés. Des tétines souillées par des bouses sont particulièrement contaminantes. La contamination peut aussi se faire pendant la gestation.*

Il est recommandé de ne pas conserver pour l'élevage la descendance d'animaux connus comme infectés ; le risque qu'elle soit à son tour porteuse de paratuberculose est loin d'être négligeable.

Détecter les animaux infectés

RETENIR



Un bovin infecté n'excrète pas en continu la bactérie et a des taux d'anticorps variables. Les analyses de détection ne peuvent pas systématiquement détecter tous les infectés à un moment donné.

Des analyses répétées dans le temps permettent de mieux appréhender la contamination des bovins.

- ❖ **Par des analyses sur bouses, PCR ou coproculture :** on recherche directement la bactérie dans les bouses. Lorsqu'un animal a une analyse sur bouse positive alors on dit qu'il est excréteur. Il est contaminant pour les autres.
- ❖ **Par des sérologies sur prises de sang :** on recherche les anticorps preuve que l'animal lutte contre la maladie. Un animal séropositif est infecté mais l'excrétion de bactéries n'est pas systématique.

Dans tous les cas, **les analyses ne peuvent être réalisées que sur des animaux de plus de 24 mois.**

Bien qu'il n'existe ni vaccin, ni traitement, cette maladie peut être maîtrisée par :

- La détection et la réforme précoce des animaux infectés
- Des mesures sanitaires diminuant les risques de contamination des jeunes.



La garantie de cheptel en matière de paratuberculose : Un référentiel national édité par l'ACERSA

La garantie de cheptel est un atout pour les cheptels sélectionneurs et pour les cheptels vendeurs de reproducteurs. Elle permet de vendre des animaux issus de cheptel avec un risque très limité de paratuberculose. Attention toutefois, bien que cette garantie soit attribuée suite à des analyses laboratoires régulières favorables, les analyses ne permettent pas de détecter 100% des animaux infectés. Cette garantie permet donc de limiter très fortement les risques de paratuberculose sans toutefois fournir une garantie absolue.

ACHATS

Pour ne pas acheter la maladie en même temps que l'animal, pensez à faire des analyses ! ou achetez dans des cheptels garantis.

Les 3 actions de FODSA-GDS12

- I. **Un plan d'aide technique et financier** est proposé aux éleveurs pour lesquels des animaux en paratuberculose clinique ont été détectés et confirmés par analyse. Dans ces cheptels, l'objectif est de repérer les animaux infectés, de les réformer et de maîtriser la contamination des jeunes.
- II. **Attestation de garantie de cheptel en matière de paratuberculose.** Le GDS contrôle le respect du référentiel national pour les cheptels engagés dans cette démarche et délivre les attestations. Environ 200 cheptels aveyronnais sont engagés dans cette démarche actuellement.
- III. **Nous recommandons de réaliser des sérologies sur les animaux ≥ 24 mois au cours des prophylaxies.** Dans ce cadre, les éleveurs bénéficient d'un tarif préférentiel négocié.

Avec la participation

